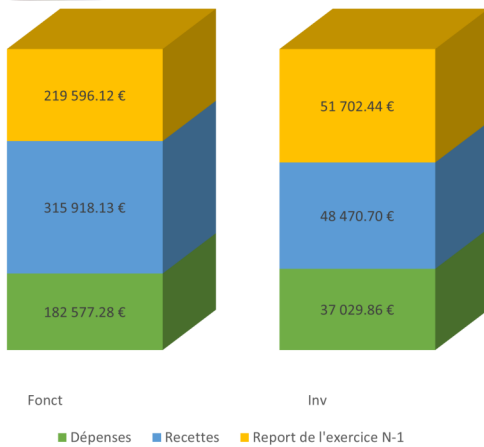


BUDGET 2022



2021



Le Conseil Municipal a voté le Budget le 31 Mars 2022.

1) **La section de fonctionnement** correspond aux dépenses d'entretien courant des bâtiments, aux versements des salaires et indemnités, à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes et reprend l'excédent reporté de 352 936.00 € de l'exercice 2021.

2) **La section d'investissement** correspond à tous les travaux et achats, d'ampleur variable, visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal. Cette section est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme et regroupe des dépenses et recettes qui contribuent à accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il existe 2 types de recettes :

- celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement), le remboursement du FCTVA
- les subventions d'investissement.

En 2022, les principaux projets d'investissement sont :

☞ **INSTALLATION D'UNE PERGOLA BIO-CLIMATIQUE À L'S-CAUDAIS :**

Après négociation avec l'entreprise, les travaux ne s'élèvent plus qu'à **40 476.00 €**. Ces travaux sont **subventionnés à 40 %** par le **Département de la Gironde**.

☞ **VOIRIE :**

Achat des panneaux et numéros de rues pour un montant de **3 182.47 €**, subventionnés à hauteur de **2 121,65 €** par le Département de la Gironde.

☞ **TERRAINS BOISÉS**

Plantation de pins + création de pont et fossés pour un montant de **18 036 €**, financés en totalité par les fonds

propres de la Commune.

☞ **SALLE DES FÊTES**

Travaux de peintures extérieures pour un montant de **12 732.00 €**, qui seront peut-être reportés sur 2023.

☞ **TRAVAUX LOGEMENTS PRÉSBYTÈRE**

Les travaux sont maintenant lancés depuis mi-octobre 2021 ! Pour commencer, on casse, on restructure les appartements 1 et 2 ; le 3 sera fait en dernier. Sauf imprévu, dû à un retard de livraison de matières premières les travaux doivent s'achever dernier semestre 2022. Le montant des travaux s'élèvent à **273 004.00 €** et sont **subventionnés** par :

- L'Etat avec la **DSIL** pour **79 164 €**
- Le **Département de la Gironde** pour **39 600 €**
- Un emprunt de **125 000 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces 3 logements seront des logements conventionnés APL.

☞ **BÂTIMENTS**

- Travaux d'isolation phonique de la salle de réunion pour **4 445.00 €**, Dès la fin mai, la nouvelle salle de réunion va pouvoir être utilisée pour les Conseils Municipaux et les différents événements (mariages, baptêmes...) dans de meilleures conditions ;
- Achat de rayonnage de la salle des archives pour **4 752.00 €**,
- Bétonnage sol et fermeture du garage communal pour **5 394.00 €** afin d'augmenter l'espace de rangement.

Ces travaux **sont subventionnés** par le Département de la Gironde pour **7 525.00 €**

☞ **TRAVAUX EGLISE**

Dans le cadre du diagnostic mené M. Rémi POTTIER, architecte du patrimoine et suite à l'étude historique et architecturale de l'Eglise réalisée par Laurent CHAVIER, Historien d'art, des travaux de conservation et de restauration sont nécessaires.

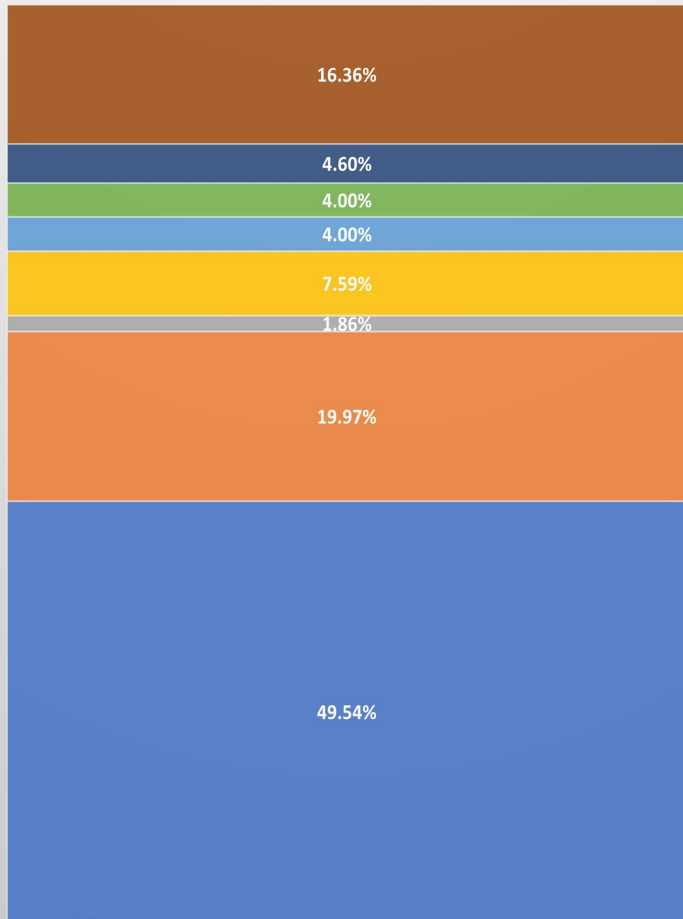
Il est urgent de réaliser les travaux dits de conservation dans un 1er temps ; ils sont estimés à 180 810 €.

Les travaux de restauration, sont eux estimés à 123 910 €, soit un coût total de travaux de 379 078 €

Pour 2022, une enveloppe de **30 750.00 €** a été prévue pour, éventuellement, débiter les travaux et des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Loterie du Patrimoine, vont être déposées.

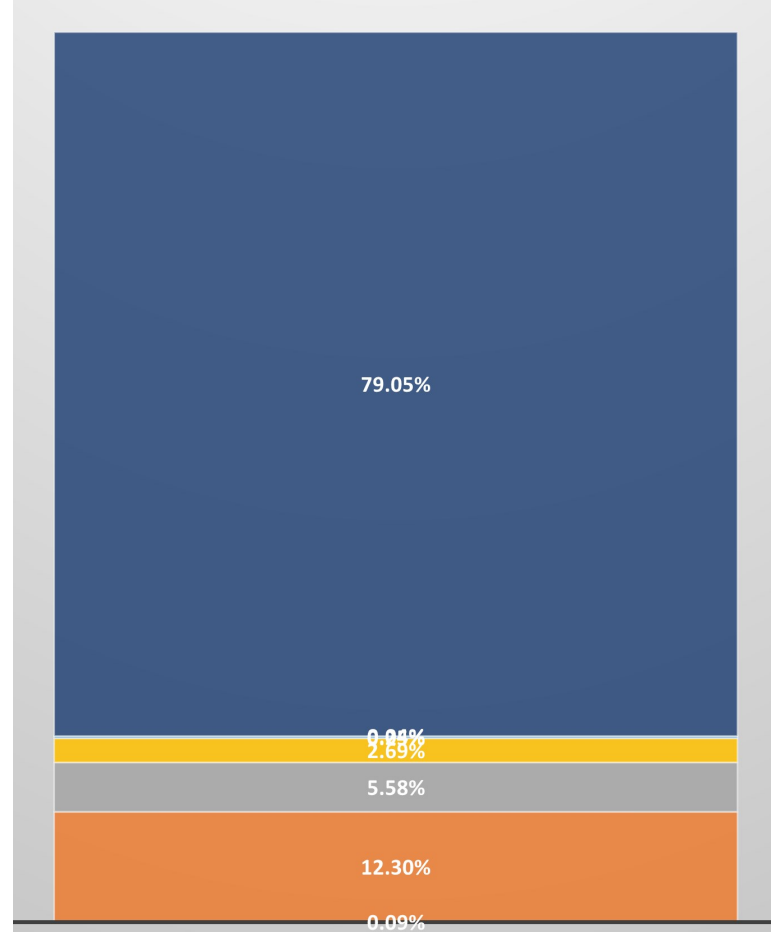
Dépenses Fonctionnement 2022

- Charges à caractères général (eau, électricité, entretien bâtiments...) ■ Charge de personnel, frais assimilés
- Attribution de Compensation versée à la CDC DU BAZADAIS ■ Cotisation organismes, subventions Associations....
- Charges exceptionnelles ■ Dot. Aux amortissements et provisions
- Dépenses imprévues ■ Virement à la section d'investissement



Recettes de Fonctionnement 2022

- Coupe de bois, redevance occ. Dom. Public ■ Impôts & taxes
- Dotations de l'Etat ■ Revenus des immeubles
- Subvention FDAEC ■ Reprise sur amortissements
- Excédent (2021)



Investissement 2022

